



**Délibération n° C2023-020**  
**du Comité syndical**  
**Séance du 30 juin 2023**  
Convention de partenariat avec la CCPL  
pour la location des fourreaux

Nombre de délégués en exercice	: 71
Nombre de délégués présents	: 41
Nombre de pouvoirs	: 11
Nombre de votants	: 52

Le trente juin deux mille vingt-trois, à neuf heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le 14 juin 2023, s'est réuni à Quimper, à la salle des conférences du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

**Etaient présents :**

**Secteur d'ABERS/IROISE :** François BIZIEN (Le Conquet), Antoine COROLLEUR (Plourin), Joseph GALLIOU (Tréglonou), Georges GOURVENNEC (Ploudalmézeau) reçu pouvoir de Gildas FOREST (Brélès), Yves ROBIN (Porspoder), Roger TALARMAIN (Plouguin), Alexandre TREGUER (Landéda) **Secteur du CAP-SIZUN :** René SOUBEN (Mahalon) reçu pouvoir de Remy LE COZ (Plouhinec), Patrick TANGUY (Le Juc'h)

**Secteur du CENTRE :** Pierrot BELLEGUIC (Kergloff) reçu pouvoir de Denis SALAUN (Plonévez-du-Faou), Georges MORVAN (Scrignac), **Secteur de CROZON-CHATEAULIN :** Joël BLAIZE (Plomodiern), Xavier BOREL (Le Faou) reçu pouvoir de Philippe BRUN (Crozon), **Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :** Christophe BELE (Kernoués), Pierre-Victor CHARBONNET (Plounéour-Brignogan-Plages), Lionel GOBRY (Dirinon), Gérard LE MEUR (Pencran), André POSTEC (Logonna-Daoulas), Jean-Yves QUERE (Ploudaniel), **Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :** Jean-Pierre GILET (Mespaul), Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay) reçu pouvoir de Hervé JEZEQUEL (Saint-Pol-de-Léon), Daniel LE SAINT (Sizun), Francis MOINE (Lanhouarneau)

**Secteur de MORLAIX :** Gilles CREACH (Taule) reçu pouvoir de Nathalie BERNARD (Plougasnou) François GIROTTO (Plouégat-Moysan) reçu pouvoir de Yvon POULIQUEN (Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner), François HAMON (Saint-Martin-des-Champs) reçu pouvoir de Alban LE ROUX (Carantec), **Secteur du PAYS BIGOUDEN :** Christian LOUSSOUARN (Combrit) reçu pouvoir de Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé), Jean-Yves ROZEN (Plobannalec-Lesconil) **Secteur de QUIMPER :** Alain DECOURCHELLE (Pluguffan), Thomas FEREC (Briec), André LAUDEN (Plonéis), Pascal LE GOFF (Plogonnec), Jean L'HARIDON (Landudal), Pascal MIOSSEC (Langolen), René ROCUET (Saint-Evarzec) **Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :** Jean-Louis BLOT (Névez) reçu pouvoir de Michel TANGUY (Trégunc), Jacques RANNOU (Rosporden) reçu pouvoir de Denis MAO (Concarneau Cornouaille Agglomération), Marie-José TOULLEC (Bannalec), **Collège des EPCI :** Jean-Louis BUANNIC (Communauté de communes du Pays Bigouden Sud), Michel JOURDEN (Pays d'Iroise Communauté), Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes)

**Excusés :** Remy LE COZ, Denis SALAUN, Philippe BRUN, Jean-Michel LEZENVEN, Gildas FOREST, Jean JEZEQUEL, Hervé JEZEQUEL, Nathalie BERNARD, Alban LE ROUX, Yvon POULIQUEN, Michel BUREL, Cyril DROGUET, Stéphane LE DOARE, Michel TANGUY, Denis MAO, Gilbert MIOSSEC.

**Assistaient en outre :** Services du SDEF : Jacques MONFORT, Emmanuel QUERE, Christian HENAFF, Morgane BOULIERE.

Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

## **Convention de partenariat avec la CCPL pour la location des fourreaux**

### **Délibération N° C2023-020**

Le président sollicite Emmanuel QUERE pour présenter le projet de convention de partenariat avec la CCPL.

La CCCPL est propriétaire d'infrastructures passives de communications électroniques comprenant des fourreaux et des chambres de tirages situés sur son territoire.

Afin de valoriser son patrimoine et d'optimiser les infrastructures existantes en vue de favoriser le développement des communications électroniques, la CCPL met ces infrastructures à disposition d'opérateurs souhaitant déployer des réseaux en particulier des réseaux en fibre optique.

L'opérateur Orange a souhaité bénéficier d'une mise à disposition de ces infrastructures pour y déployer les équipements nécessaires à l'exercice de ses activités. Orange assurera, à sa charge, l'entretien et la maintenance de ses équipements et dispose d'un droit d'usage pour rétablir ses équipements de communications électroniques préexistants. Il s'acquittera du droit d'usage des installations de communications électroniques mises à sa disposition.

Le SDEF réalisera une assistance technique auprès de la CCPL pour la gestion technique et financière des installations et infrastructures d'accueil, propriétés de celle-ci et mises à disposition de l'opérateur.

Il est ainsi proposé une convention d'une durée de dix ans qui définit les modalités financières de partenariat entre le SDEF et la CCPL dans le cadre de la mise à disposition de ces infrastructures.

Le montant de la redevance appliquée à l'opérateur par la collectivité et collectée par le SDEF est de 0,66 € HT le ml. Une actualisation est prévue.

Le SDEF reverse la redevance à la collectivité après avoir conservé 10 %.

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 09 juin 2023,

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le programme de recensement de ces infrastructures,
- approuve le modèle de convention présenté,
- approuve la convention ainsi présentée avec la CCPL et autorise le Président à la signer ainsi que tout avenant,
- approuve le montant de la redevance avec actualisation,
- dit que le SDEF conserve 10% de la redevance,
- donne délégation au Bureau pour valider chaque convention.

**Le 12 octobre 2023**

**Antoine COROLLEUR,**  
Président du SDEF



**Pierrot BELLEGUIC**  
Secrétaire de séance

